

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 16 juillet 2014 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2013 de TIGF

Participaient à la séance : Olivier CHALLAN BELVAL, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application des articles L.134-3 et L.431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « *veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire* ».

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2013 :

- par délibération du 20 décembre 2012, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2013 ;
- par délibération du 17 juillet 2013, la CRE a approuvé la mise à jour du programme d'investissements de TIGF pour l'année 2013, et a demandé à TIGF de présenter, pour mi-2014, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2013.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2014 :

- par délibération du 19 décembre 2013, la CRE a approuvé le programme d'investissements de TIGF pour l'année 2014, et a demandé à TIGF de présenter, pour mi-2014, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2014.

TIGF a été auditionné par le collège de la CRE le 10 juillet 2014, et a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et les investissements effectivement réalisés pour 2013, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2014, d'autre part.

### 1. Observations de la CRE sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2013

Le programme d'investissements modifié approuvé pour l'année 2013 par la CRE dans sa délibération du 17 juillet 2013 s'élevait à 129,5 M€. Le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2013 s'élève à 125,3 M€, en baisse de 4,2 M€ par rapport au programme approuvé.

La CRE observe que les dépenses réalisées sont globalement en ligne avec le budget modifié qu'elle a approuvé.

### 2. Observations de la CRE sur l'état d'exécution du programme d'investissements 2014

Le programme d'investissements approuvé pour l'année 2014 par la CRE dans sa délibération du 19 décembre 2013 s'élevait à 123,1 M€.

TIGF a présenté à la CRE l'exécution à mi-année de ce programme, qui fait apparaître une hausse de 0,5 M€, le budget prévisionnel s'établissant à 123,6 M€.

L'état d'exécution du programme d'investissements 2014 de TIGF est conforme au budget approuvé.

### **3. Décision concernant le programme d'investissements 2013**

La CRE constate que les écarts entre les dépenses d'investissement réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2013 sont principalement liés à des économies sur les projets et à des reports de travaux sans conséquence sur le calendrier et le coût global des projets.

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de TIGF est conforme au programme approuvé.

### **4. Décision concernant le programme d'investissements 2014**

L'état d'exécution du programme d'investissements 2014 de TIGF étant conforme au programme approuvé, et TIGF ne demandant pas de modification de son programme d'investissements, il n'y a pas lieu de modifier le programme d'investissements de 123,1 M€ approuvé dans la délibération du 19 décembre 2013.

Le bilan d'exécution du programme d'investissements 2014 de TIGF sera présenté à la CRE mi-2015.

Fait à Paris, le 16 juillet 2014

Pour la Commission de régulation de  
l'énergie,  
Un commissaire

Olivier CHALLAN BELVAL

## Annexe

### a. Principaux projets de développement du réseau mis en service en 2012 et 2013

Projet (M€)	Date de la délibération	Budget Initial	Budget final / à terminaison	Date de mise en service
Artère de Guyenne phase II	17 décembre 2009	115	98	avril 2013
Artère du Béarn	17 décembre 2009	104	103	2012
Réversibilité Local	17 décembre 2009	7	5,9	2012

### b. Principaux projets mis en service à partir de 2015

Projet (M€)	Date de la délibération	Budget initial	Dépenses engagées	Coût à terminaison	Date de mise en service
Artère de l'Adour	16 décembre 2010	130	73,1	130	1 <sup>er</sup> décembre 2015
Station de compression de Sauveterre	17 juillet 2013	27	4,0	27	2017
Gascogne-Midi	Non décidé	151,6	0,3	-	2018